

# Macron, hors de nos libertés !

*Profitant du contexte sécuritaire et sanitaire anxiogène, le gouvernement a lancé cet automne une vaste offensive très cohérente contre les libertés politiques, qu'elles soient publiques ou individuelles. Tout cela dans un contexte déjà lourd de violences policières toujours plus documentées sans compter les répressions anti syndicales menées par le patronat qui, avec la complicité très active du gouvernement, tentent d'imposer par la force le silence aux oppositions exprimées démocratiquement tant au sein du monde du travail que dans l'espace public.*

## **une première offensive : le schéma national de maintien de l'ordre (SNMO)**

Après la loi anti-manif de 2019, la publication en septembre dernier du schéma national du maintien de l'ordre par le Ministère de l'intérieur a annoncé la couleur. Sous forme de circulaire, ce texte entend graver dans le marbre une politique violente de gestion des manifestations dans l'espace public : utilisation d'armes de guerre comme les LBD, grenades de désencerclement et autres canons à eau, méthodes musclées d'interpellation de manifestant-es dans les manifestations, pérennisation de l'utilisation d'unités non spécialisées dans le maintien de l'ordre et génératrices de (très) nombreux abus, légitimation de la technique de la nasse (encerclement) au mépris de la liberté d'aller et venir, criminalisation des journalistes qui ne se

dispenseraient pas, tri entre bons journalistes (détenteurs de cartes de presse) et les « autres »....

C'est toute une entreprise de légalisation des abus policiers dénoncés dans les quartiers populaires depuis de nombreuses années et utilisés dans les manifestations depuis la loi travail qui est à l'œuvre. C'est aussi une attaque forte contre la liberté d'informer et de la presse à titre général. Avec le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la Magistrature et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, Solidaires a attaqué ce texte qui marque une rupture profonde avec une gestion pacifiée des manifestations sociales et qui se veut clairement une destruction de nos droits.

## **Projet de loi sécurité globale : la démocratie sous enfermement**

Début novembre 2020, le gouvernement adopte un projet de loi qui approfondit encore les régressions et attaques aux libertés. En réprimant fortement la diffusion d'images de policiers lors de mouvements sociaux « dans le but de porter atteinte à leur intégrité », celui-ci poursuit en réalité un seul but : restreindre très fortement, dans la lignée du Schéma National du Maintien de l'Ordre, la liberté d'informer et ainsi la documentation des très nombreuses violences policières (dont même Macron prononce désormais le mot). Ce texte renforce les pouvoirs de la police municipale, étend les compétences des sociétés de sécurité privée et permet toujours plus l'usage de la vidéosurveillance dans le but d'identifier les personnes (drones, caméras piétons...) avec le risque du recours aux technologies interdites de reconnaissance faciale.

Et si, face à la contestation massive que ce projet suscite, le gouvernement a fait mine de reculer, Castex ayant annoncé une réécriture de l'article le plus décrié sur le floutage des policiers, au final rien n'a bougé, **ce texte liberticide est toujours aussi inacceptable et doit être retiré en entier**. Ce mois de janvier, et notamment les 16 et 30 à l'appel de la Coordination contre la Loi Sécurité Globale, nous devons nous mobiliser massivement et obliger le gouvernement à retirer son projet honteux destiné à plonger notre pays sous le règne de la démocratie illibérale.

## **Souriez militant-es, vous êtes fiché-es !**

Comme rien n'est oublié, le gouvernement a publié début décembre trois décrets sur le fichage policier des militant-es, politiques et/ou syndicalistes. Alors que la police et la gendarmerie avaient déjà la possibilité légale de mentionner les activités politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales de personnes censées vouloir atteindre à la sécurité publique, le texte entend étendre la possibilité d'y faire figurer leur appartenance syndicale, leurs opinions politiques et même leur état de santé !

Attaqué en référé suspension par Solidaires et d'autres organisations et associations, le Conseil d'Etat n'a pas suspendu les décrets. Pour autant, **ils doivent maintenant être étudiés au fond et nous aurons à cœur d'exiger l'abrogation de ces textes inacceptables** pour une démocratie se revendiquant garante de la liberté d'opinion.

## **Loi de renforcement des « principes républicains »**

Initialement intitulée loi « séparatisme », le gouvernement a adopté le 9 décembre un projet de loi destiné selon lui à renforcer les principes républicains, en réalité à faire le tri parmi ses opposant-es. Après avoir dissous le CCIF dans des termes suffisamment flous pouvant faire craindre que le gouvernement s'engage dans la répression du délit d'opinion et interdise toute critique de sa politique, il présente un texte tout aussi dangereux quant aux libertés démocratiques. Ainsi entend-il obliger les associations sollicitant des subventions à signer un « *contrat d'engagement républicain* » par lequel celles-ci doivent s'engager à la « *sauvegarde* » de l'ordre public. Son objectif premier est de s'en prendre aux personnes de confession musulman-es ou considérées comme telles. Mais il est aussi suffisamment flou et imprécis pour permettre toutes les interprétations.

**C'est un texte donc particulièrement dangereux pour la démocratie.**

Plus loin, le gouvernement dispose que les associations -et donc les syndicats- peuvent être dissoutes en cas d'« *agissements violents à l'encontre de biens* » et qu'elles seront soumises à des contrôles fiscaux renforcés. Et enfin, histoire de prévenir une défaite s'agissant de la loi « sécurité globale », le gouvernement prend soin de reprendre les dispositions décriées dans ce projet de loi : ainsi le fait de diffuser sur des réseaux sociaux des images de nature professionnelle d'une personne dans le but d'atteindre à sa vie ou « *aux biens* » est puni jusqu'à 3 ans d'emprisonnement. Ce nouveau texte peut donc être aisément résumé : **museler les musulman-es ou considéré-s comme telles, renforcer la répression et empêcher toute contestation et opposition.**

## **Le monde du travail ou la démocratie inexistante**

La répression est toujours aussi forte dans le monde du travail, visant les représentant-es du personnel et autres syndicalistes pour les virer ou les réduire au silence. Sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, le tribut payé notamment par les syndicalistes est très lourd. Ainsi de Gaël Quirante, licencié de la poste, les 4 enseignant-es de Melle mises à pied, les syndicalistes de la RATP poursuivi-es pour des actions revendicatives et des faits de grève... c'est tous les jours que le peu de démocratie sur les lieux de travail est foulé aux pieds y compris par les ministres à l'encontre de représentant-es défendant leurs collègues ou exerçant leur droit de grève, constitutionnel. **Cela doit cesser immédiatement et les auteurs de la répression être sanctionnés sans délai.**

Tout ce mois de janvier et les mois qui suivent, il n'y aura aucun répit pour la défense de nos libertés. Face à un pouvoir autoritaire, volontiers donneur de leçons à d'autres pays, les défendre pied à pied est indispensable. **Nous ne reculerons pas, ils doivent plier et doivent réellement garantir l'expression démocratiques des opinions, fussent-elles en désaccord avec leurs politiques mortifères.** C'est vital pour la démocratie.

**Le 14, le 16, le 30 janvier... à tout instant, occuper la rue et l'espace public est indispensable face à ceux qui voudraient nous en dégager.**